



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.

ALLOCATION

PROCUREUR

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

La Haye, le 8 juin 2020

Allocution de M. Serge Brammertz, Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, devant le Conseil de Sécurité de l'ONU New York, 8 juin 2020

Madame la Présidente, Excellences,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler des activités menées par le Bureau du Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

Mon rapport écrit présente en détail nos activités et les résultats que nous avons obtenus pendant la période écoulée au regard de nos priorités stratégiques. Aujourd'hui, je souhaiterais appeler votre attention sur plusieurs points importants.

Madame la Présidente, Excellences,

L'événement le plus marquant depuis mon dernier rapport est que nos efforts concernant deux des trois principaux accusés du TPIR qui étaient encore en fuite ont abouti.

Le 16 mai dernier, Félicien Kabuga, l'un des fugitifs les plus recherchés, suspecté d'avoir joué un rôle de premier plan dans le génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en 1994, a été arrêté à Paris par les autorités françaises.

Cette arrestation est l'aboutissement de la stratégie de recherche révisée adoptée par mon Bureau et des efforts soutenus qu'il a déployés depuis 2016.

Comme je vous en ai déjà rendu compte, nous avons infléchi nos méthodes d'enquête : plutôt que de réagir en fonction d'indications, fournies par des sources humaines et qui se sont révélées peu fiables, nous avons pris les devants en privilégiant les investigations fondées sur l'analyse des données. Nous avons en outre élaboré des stratégies spécifiques pour chaque fugitif.

S'agissant de Félicien Kabuga, nous avons ces dernières années concentré nos recherches sur les membres de sa famille vivant en Europe occidentale, lesquels, selon nos conclusions, constituaient très probablement son réseau de soutien. Suivant diverses pistes et excluant celles qui n'étaient pas



fécondes, nous nous sommes intéressés de plus en plus près à certains lieux où il pouvait se trouver, en Belgique et en France.

Au cours de ces derniers mois, nous avons fait une découverte capitale. En analysant et en croisant une grande quantité de données obtenues d'autorités nationales, nous avons remarqué qu'il se dégageait des déplacements des membres de la famille de Félicien Kabuga un schéma récurrent, convergeant vers une zone résidentielle précise à Asnières sur Seine, dans la banlieue parisienne.

Nous avons alors pris contact avec les autorités françaises, qui ont confirmé nos renseignements et ont été en mesure d'identifier précisément le lieu où selon toute probabilité Félicien Kabuga se cachait. Ensemble, nous avons planifié une opération d'arrestation complexe et coordonnée, qui a été menée à bien le 16 mai dernier au matin.

Je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance et adresser tous mes remerciements, pour leur exceptionnelle coopération, à la France et aux autorités françaises, en particulier à l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre et au parquet général près la cour d'appel de Paris.

Par ailleurs, j'ai annoncé le 22 mai dernier que mon Bureau avait confirmé le décès d'un autre fugitif important du TPIR, Augustin Bizimana, ancien Ministre de la défense au sein du Gouvernement intérimaire, présumé avoir été un acteur majeur du génocide perpétré en 1994.

La confirmation de ce décès est, elle aussi, le résultat de notre stratégie révisée et des efforts soutenus que nous avons déployés ces dernières années. Après avoir examiné l'ensemble des renseignements dont nous disposons, nous avons estimé qu'il était probable qu'Augustin Bizimana était décédé. Nous nous sommes alors employés à vérifier cette hypothèse.

Avec l'aide du laboratoire de recherches génétiques des forces armées américaines et de l'institut néerlandais de médecine légale, nous avons pu établir que des restes humains exhumés à Pointe Noire, en République du Congo, correspondaient à des échantillons de référence provenant de la mère d'Augustin Bizimana. Nous avons ensuite mené des investigations poussées pour exclure la possibilité que ces restes humains soient ceux de l'un des membres masculins de la famille maternelle d'Augustin Bizimana.

C'est ainsi que nous en sommes venus à conclure au décès d'Augustin Bizimana. Nous déposerons prochainement une requête aux fins qu'il soit officiellement mis fin aux poursuites engagées contre lui.

Madame la Présidente, Excellences,

Ces accomplissements sont l'aboutissement d'efforts concertés.

Nos premières pensées vont bien entendu aux victimes et aux survivants du génocide. Leur exigence de justice est notre raison d'être. Sans leur confiance et leur soutien, nos travaux n'auraient pas été possibles.

Le rôle du Conseil de sécurité a été décisif. Vous avez pleinement soutenu ce que nous avons entrepris ces dernières années. Vous avez à plusieurs reprises appelé tous les États Membres à coopérer à la recherche des fugitifs.



À leur tour, des membres de ce Conseil ainsi que d'autres États Membres de l'ONU nous ont aidés à obtenir les renseignements et les informations dont nous avons besoin pour avancer dans nos enquêtes. La liste des États Membres qui nous ont apporté une assistance particulièrement importante est longue, mais chacun d'entre eux mérite notre reconnaissance.

Ainsi, au nom de mon Bureau, je souhaite remercier tout particulièrement de leurs contributions les autorités de police et les autorités judiciaires d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, des États Unis, de France, du Luxembourg, des Pays Bas, de la République du Congo, du Royaume Uni, du Rwanda et de Suisse, ainsi qu'Europol et INTERPOL.

Ensemble, nous avons montré à nouveau que la coopération internationale permet de parvenir à des résultats remarquables.

Enfin, ces accomplissements témoignent du talent et du dévouement du personnel du Bureau du Procureur, qui fait preuve avec constance des plus hautes exigences professionnelles — celles de l'excellence.

Madame la Présidente, Excellences,

Nous devons désormais redoubler d'efforts pour retrouver et arrêter les derniers fugitifs. Les développements de ces dernières semaines ont créé une véritable dynamique. Ensemble, nous pouvons tirer parti de cette dynamique et envoyer le message sans équivoque qu'aucun des fugitifs du TPIR n'échappera à la justice.

Mon Bureau poursuit activement ses investigations. Nous avons des pistes prometteuses et crédibles concernant les lieux où se trouveraient les six fugitifs.

Pour aboutir, et comme l'arrestation de Félicien Kabuga le met en évidence, l'élément clé sera la coopération des États Membres.

Malheureusement, il est clair désormais que si nous avons bénéficié en août 2018 d'une coopération efficace apportée à temps, un fugitif de plus aurait été arrêté. Nous maintenons le dialogue avec les autorités sud africaines, et nous espérons qu'elles donneront suite à nos demandes rapidement et de façon exhaustive.

Mon Bureau a rendu compte des multiples autres difficultés qu'il rencontre pour obtenir la coopération des États, nombre de ses demandes n'étant pas prises en compte ou demeurant sans réponse.

L'Union africaine a encouragé tous ses États Membres à coopérer avec mon Bureau afin d'arrêter les derniers fugitifs, faisant en cela écho aux appels répétés du Conseil de sécurité. Nous escomptons qu'à l'avenir, tous les États Membres feront de la réponse à nos demandes d'assistance une priorité et veilleront à nous apporter le soutien dont nous avons besoin pour mener à bien notre importante mission.

Les victimes et les survivants du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en 1994 ne méritent rien de moins que notre engagement commun et sans faille.

Madame la Présidente, Excellences,



S'agissant des procès en première instance et des procédures en appel, mon rapport écrit présente en détail l'ensemble de nos activités pendant la période écoulée. Je tiens à réaffirmer notre engagement à prendre toutes les mesures en notre pouvoir pour que ces procédures soient menées à bonne fin dans les meilleurs délais.

Compte tenu de la pandémie mondiale de Covid 19, la reprise des audiences dans les affaires Turinabo et consorts, Stanišić et Simatović et Mladić sera décidée par les Chambres concernées. Mon Bureau a souligné qu'il était prêt à envisager toutes les solutions permettant de reprendre les audiences dès que possible.

Le point sur lequel j'aimerais insister est que, même si les activités en salle d'audience sont suspendues, mon Bureau reste pleinement engagé dans toutes les affaires à l'extérieur des salles d'audience. Nous avons continué de déposer de nombreuses écritures — requêtes ou réponses. Nous avons en outre mis à profit cette période pour avancer dans d'autres tâches, notamment la préparation des arguments que nous présenterons au procès dans l'affaire Turinabo et celle de notre mémoire en clôture dans l'affaire Stanišić et Simatović. Pour ce qui est de l'affaire Mladić, notre équipe a poursuivi ses préparatifs en vue du procès en appel, de sorte qu'elle sera en mesure de présenter ses arguments oraux dès que la nouvelle date du procès aura été fixée.

Mon Bureau a également continué de répondre aux demandes d'assistance des autorités nationales. Il en a reçu un grand nombre pendant la période écoulée, et il s'attend à en recevoir encore davantage à l'avenir.

Ce faisant, le Bureau du Procureur a assuré de manière efficace la pleine continuité de ses opérations, malgré la pandémie de Covid 19 et la mise en place du télétravail. Cette réussite tient en grande partie à son personnel, qui a continué de s'acquitter pleinement de ses missions, en dépit de difficultés non négligeables.

Madame la Présidente, Excellences,

À l'occasion de l'arrestation de Félicien Kabuga, il importe de rappeler que lorsque des criminels de guerre présumés sont jugés, le processus de justice n'est pas terminé pour autant.

Pour les victimes et les survivants au Rwanda et dans les pays issus de la Yougoslavie, il est primordial que les crimes dont ils ont souffert soient reconnus et qu'il en soit pris acte.

Malheureusement, comme je vous en ai fait part à maintes reprises, deux immenses problèmes demeurent : le déni des crimes et la glorification de personnes condamnées pour crimes de guerre.

En particulier au sein de communautés de la diaspora rwandaise, on observe encore des initiatives concertées visant au déni du génocide rwandais. Certains se font les propagandistes de récits révisionnistes qui minimisent l'ampleur du génocide. D'autres continuent de nier que les crimes ont été commis dans l'intention de détruire le groupe tutsi en tout ou en partie.

Le déni des crimes et la glorification de personnes condamnées pour crimes de guerre sont aussi des phénomènes généralisés dans tous les pays issus de la Yougoslavie. Et il est navrant que, dans toute la région, ce déni et cette glorification soient souvent professés ou soutenus par des responsables politiques ou des titulaires de fonctions publiques.



J'ai déjà parlé des ingérences politiques dans l'exercice de la justice pour les crimes de guerre dans les pays issus de la Yougoslavie. La semaine dernière encore, nous avons été témoins d'un exemple alarmant d'ingérence de cette nature en Bosnie Herzégovine.

Mon Bureau a toujours soutenu sans réserve le parquet et l'actuel procureur général de Bosnie Herzégovine. Nous avons constaté à de multiples reprises que le procureur général et son équipe s'acquittent de leurs responsabilités avec professionnalisme et dans le respect de la déontologie, et nous sommes convaincus qu'ils continueront de poursuivre toutes les personnes responsables de crimes de guerre, quelle que soit leur appartenance ethnique ou leur qualité.

Si le cas que je viens d'évoquer est particulièrement extrême, dans toute la région le climat de déni, de glorification et de politisation est un frein au travail des procureurs et des juges, et il met en péril l'état de droit.

Cette année, 25 ans se seront écoulés depuis que de nombreux crimes et événements notables ont marqué les conflits en ex Yougoslavie, notamment le génocide de Srebrenica. Ces dates anniversaires devraient être l'occasion de commémorer solennellement les victimes et de condamner d'une seule voix les personnes responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide.

Mon Bureau invite tous les responsables et toutes les personnalités publiques de la région à faire preuve de responsabilité et à mettre au premier plan, lors des événements qui marqueront ces dates anniversaires, les victimes et la souffrance des civils. Ils doivent condamner publiquement le déni des crimes et la glorification des criminels de guerre, au lieu d'apporter un soutien sous forme de discours rhétorique ou de fonds publics.

Vingt cinq ans se sont écoulés ; il est plus que temps de rompre avec la rhétorique du passé, et il est urgent d'agir résolument en faveur de la réconciliation et de la consolidation de la paix.

Madame la Présidente, Excellences,

Pour conclure, avec l'arrestation de Félicien Kabuga et la confirmation du décès d'Augustin Bizimana, nos efforts concernant deux des trois principaux fugitifs ont abouti. Mon Bureau travaille désormais activement à retrouver le troisième, Protais Mpiranya, ainsi que les cinq autres fugitifs du TPIR qui sont toujours en fuite.

Comme les récents développements l'ont à nouveau montré, il est possible, avec la coopération efficace des États Membres, apportée en temps voulu, d'arrêter ces fugitifs. Mon Bureau prépare actuellement un certain nombre de demandes d'assistance, et se mettra en rapport avec les États Membres concernés pour obtenir leur soutien. Maintenant plus que jamais, il est essentiel de faire clairement savoir que la coopération avec mon Bureau n'est pas seulement une exigence légale, c'est aussi une obligation morale envers les victimes et les survivants.

Nous restons par ailleurs résolus à mener à bien nos autres missions avec efficacité et sans coûts excessifs. Malgré la pandémie de Covid 19, nous avons assuré la pleine continuité de nos opérations, et nous continuons d'être activement engagés dans les affaires en cours et d'apporter notre plein soutien aux juridictions nationales chargées des crimes de guerre.



Mon Bureau se félicite d'ailleurs de voir reconnu par le BSCI son respect de la volonté du Conseil de sécurité que le Mécanisme soit une « petite entité efficace à vocation temporaire ». En outre, le BSCI juge favorablement les méthodes de travail innovantes du Bureau, notamment la flexibilité avec laquelle il affecte son personnel pour répondre au volume variable des activités judiciaires ad hoc tout en maintenant des effectifs réduits.

J'exprime ma gratitude au Conseil de sécurité pour le soutien continu qu'il apporte à mon Bureau. Je vous remercie de votre attention.

Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures

Tél. : Arusha +255 (0)27 256 5376

Tél. : La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : mict-press@un.org

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

www.irmct.org